12ème Rallye De Balagne VHRS

Rallye De Balagne VMRS

12 – 13 - 14 Décembre 2025

BRIEFING CONCURRENTS

L'Organisateur et la Direction de Course vous souhaitent la bienvenue.
Ce briefing écrit a pour but de vous rappeler les points essentiels et sensibles de l'épreuve et vous préciser la conduite à tenir en cas d'incident ou d'accident conformément à la réglementation standard des Rallyes de Régularité.

En cas d'abandon, que ce soit sur une ZR ou sur un secteur de liaison, vous devez impérativement prévenir le plus rapidement possible le PC Course sur le n° de téléphone ci-contre	**06 89 34 24 81**

Chers Amis Concurrents,

Vous allez participer au 12eme Rallye de Balagne VHRS ou Rallye de Balagne VMRS et nous vous remercions d'être présents. Le Rallye de Régularité est une épreuve fédérale à part entière avec son règlement. Vous ne vous battez pas contre le chronomètre comme en VHC mais en harmonie avec lui.
Il nous a semblé important de vous rappeler quelques consignes.

◆ CONCURRENTS ET PILOTES

Vous devez être en possession de votre permis de conduire et de votre licence FFSA ou titre de participation (pilote et copilote, sauf si copilote âgé de moins de 16 ans), de la carte grise et de l'assurance du véhicule pendant toute la durée de l'épreuve.
N'oubliez pas de retirer vos casques sur les secteurs routiers.
Il est interdit de chauffer les pneumatiques.
Respecter la réglementation routière.
En cas d'abandon, prévenez la Direction de Course avec la ligne rouge qui vous a été communiqué.
Le Rallye se gagne sur les secteurs de régularité donc faites très attention, des contrôles de la Gendarmerie seront mis en place et toute infraction sera sanctionnée.

◆ ORDRE DE DEPART

Le départ sera donné dans l'ordre des numéros de compétition, le plus petit partant en tête et ce pendant toute la durée du rallye.
L'ordre initial de départ restera inchangé jusqu'à la fin du rallye en respectant les moyennes choisies Haute Inter Modérée, Basse.

◆ VOITURE ET EQUIPEMENTS

Lors des tests de régularité (ZR) :
Le port de vêtement recouvrant entièrement les bras et les jambes est obligatoire, les matières particulièrement inflammables (nylon) sont prohibées y compris pour les chaussures.
Les membres de l'équipage doivent être obligatoirement équipés de casques adaptés à la pratique du sport automobile.
Un extincteur de 2 Kg minimum, un triangle de signalisation ainsi **que 2 gilets fluorescents jaunes sont obligatoires à bord de votre véhicule.**

◆ CIRCULATION

Plus que n'importe quel usager, vous devez respecter scrupuleusement les prescriptions réglementant la circulation en France ainsi qu'aux prescriptions spécifiques éditées par les autorités publiques et/ou par l'organisateur, notamment s'agissant des limitations de vitesse spécifiées dans le Roadbook.
Des sanctions seront appliquées (article 6-4-1 du règlement standard des rallyes).

Le port du casque est interdit en dehors des ZR, une tolérance de 500m avant le CH et après le Point stop est tolérée, cette zone est matérialisée par des panneaux d'entrées (casque couleur vert) et de sorties (casque couleur rouge).

◆ DEROULEMENT DU RALLYE

Un carnet de contrôle vous sera remis au départ de l'étape où figurent les temps impartis pour parcourir la distance entre 2 CH (contrôle horaire). Ce carnet sera rendu à la fin de la section.
Le carnet de contrôle est sous votre responsabilité.
- L'absence de pointage à 1 CH sera pénalisé de : 10 mn,
- Pointage en avance à 1 CH 60s par minute de pénalité,
- Pointage en retard à 1 CH 10s par minute de pénalité.

Règle des 10%. Tout concurrent dépassant de plus de 10% sa propre moyenne se verra sanctionné par le Collège des Commissaires Sportifs.
Amendes de 160 € pour la 1ère infraction, pour la 2ème infraction disqualification.

◆ ARRET SUR UNE ZR

Si vous devez vous arrêter sur une ZR ou si vous avez effectué une sortie de route, ayez les réflexes suivants :
Garer le mieux possible votre voiture pour ne pas gêner les concurrents suivants.
Mettez bien en vue des autres concurrents votre triangle de signalisation en amont du côté où votre voiture est arrêtée.
Avertir rapidement le PC COURSE **au numéro indiqué ci-dessus**.
Montrer aux concurrents suivants le OK vert ou la croix rouge si besoin d'une intervention médicale.

◆ ZONE DE REGULARITE NON EFFECTUEE

Si un équipage interrompt le rallye à n'importe quel moment en ne suivant pas son itinéraire, il doit avertir la direction de course. Il pourra être admis de nouveau dans le rallye au départ de la section ou de l'étape suivante (prise d'un nouveau carnet de bord). Dans ce cas, le concurrent doit être présent au parc de départ **30 minutes avant le départ du premier concurrent**. **Pour chaque zone de régularité non réalisée ou sautée, l'équipage concerné, se verra pénalisé de 30 minutes additionnées au plus mauvais temps du concurrent ayant effectivement parcouru la zone de régularité.**
Il n'y aura pas de pénalité additionnelle pour avoir sauté le contrôle horaire au départ d'une zone de régularité.
Pour chaque ZR non effectuée ou sautée, une pénalisation de 30mn additionnée du plus mauvais temps du concurrent ayant effectué la ZR (zone de régularité).
Vous devez être présent 30mn avant le départ du 1ér concurrent.

◆ PARC de FIN d'ETAPE et PARC FINAL

Vous pouvez quitter le Parc de fin d'étape en ayant pointé au **CH d'entrée de celui-ci(obligatoire)** en ayant barré vos numéros de portières et remis vos plaques polices conformes au code de la route (immat apparente) avant de sortir du Parc.
Les parcs de regroupement et de fin d'étape sont obligatoirement sous le régime de parc fermé.
Vous devez présenter votre voiture remise **en configuration course 30mn avant le départ de la 1ère voiture de l'étape suivante.**
Pour apparaitre sur le classement, le CH d'entrée du Parc final est obligatoire.

◆ ASSISTANCE

Dans le parc d'assistance il est obligatoire de respecter **l'article 4.3.2.1 du règlement standard des rallyes (extincteur de 5 kg visible, bâche étanche et enlèvement des ordures).**

◆ ACCIDENT SUR UN SECTEUR DE LIAISON

Faire un constat amiable. En tant que concurrents, vous êtes assurés par l'organisateur du rallye pour les dégâts causés à des tiers.
Dans la case assuré : mettre le nom du rallye, remplir la case conducteur en y ajoutant votre numéro de course rapporter votre exemplaire à la Direction de course.
Au nom de l'A.S.A Corsica, des officiels, la Direction de Course vous souhaite un très bon weekend Sportif et reste à votre disposition durant toute l'épreuve.

La Direction de Course